

NOTICE D UTILISATION DE LA DÉCLARATION EUROPÉENNE DE SERVICES (Formulaire cerfa N° 13964*02)

Le formulaire CERFA N° 13964*02 peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R1300>

Il peut également être sollicité auprès des CISD (Centres de Saisie des Données) dont les coordonnées se trouvent sur le site internet de la douane.

Prestations de services à déclarer :

Les prestations de services devant être déclarées sont celles pour lesquelles la TVA est autoliquidée par le preneur de la prestation identifié dans l'autre État membre de l'Union européenne, en application de l'article 196 de la directive 2006/112/CE.

Pour plus de précisions sur la nature des services concernés, vous devez contacter le SIE (Service des Impôts des Entreprises) dont vous dépendez.

Service destinataire des déclarations :

La télédéclaration est obligatoire, sauf pour les entreprises bénéficiant du régime de la franchise en base de TVA.

Les déclarations doivent être adressées au CISD dont vous dépendez au plus tard le 10^e jour ouvrable du mois qui suit celui de référence. La table de correspondance entre le siège social de votre entreprise et le CISD de rattachement est disponible sur le site internet de la douane (<https://www.douane.gouv.fr>).

Cadre A (Période de référence) :

Indiquer le mois et l'année auxquels l'opération se rapporte.

Cadre B (service) :

Réservé à l'administration.

Cadre C (redevable de l'information) :

Indiquer les informations nécessaires à l'identification du redevable de l'information (numéro de TVA, nom de la société, adresse) et de la personne qui établit la déclaration (nom, téléphone, télécopie et messagerie électronique). Dater et signer.

Tableau :

Indiquer, pour chaque ligne, le montant HT des prestations de services rendues à un même preneur et le numéro de TVA du preneur identifié dans l'autre État membre.

Lorsque plusieurs factures sont adressées à un même preneur, il est également possible d'établir une ligne par facturation.

Le montant HT de la prestation de service est exprimé en euros en arrondissant à l'unité entière la plus proche. Une valeur arrondie à zéro n'a pas à être déclarée.

L'entreprise qui enregistre plus de 15 opérations au cours du mois, déclare les opérations suivantes sur un autre formulaire qui est rempli dans les mêmes conditions.

Le mode DTI+ permet de transférer depuis un poste de travail, un fichier DES au format Saisunic, Intracom, XML, et autres formats, dans le service en ligne de dépôt des DES. Suite à l'importation réussie de ce fichier, il est possible de visualiser, d'imprimer et de modifier les déclarations issues de ce fichier dans les mêmes conditions que si elles avaient été directement saisies en ligne (mode DTI).

Exemple :

La société DURAND, établie en France, fournit une prestation de service d'une valeur de 899,2 € à la société Y établie en Allemagne. La TVA devient exigible en ALLEMAGNE au cours du mois de janvier 2010 et est acquittée par la société Y.

La société DURAND établit une DES qui doit être transmise au plus tard le 10^o jour ouvrable du mois de février, et qui est rédigée comme suit :



Direction générale des
Douanes
et Droits Indirects

DÉCLARATION EUROPÉENNE DE SERVICES

A. Période de référence		B. Service
Année : <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/>		(réservé à l'administration)
Mois : <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/>		
C. Redevable de l'information		
Numéro d'identification TVA : FR <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="8"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>		
Raison sociale : <i>Société DURAND</i>		
Rue : <i>13 avenue du général de Gaulle</i>		
Code postal et ville : <i>93500 MONTREUIL</i>		
Personne à contacter : <i>Mme DURAND</i>		
Téléphone : <i>02.12.34.56.78</i>		Date, nom et signature :
Télécopie : <i>02.12.34.56.78</i>		<i>Le 9 février 2010</i>
Messagerie électronique : <i>jacqueline durand@yahoo.fr</i>		
1	2	3
N° ligne	Valeur (en euros)	Numéro d'identification du preneur
1	899	DE 123 456 789
2		
?		

CAS PARTICULIERS

Régularisations commerciales :

On entend par régularisations commerciales :

- les rabais, remises, ristournes accordés par un opérateur identifié en France à l'un de ses clients communautaires ;
- les modifications de prix par rapport à la facture initiale prévues dans le contrat initial.

Toutes les modifications connues avant le dépôt de la déclaration initiale doivent être prises en compte lors de l'établissement de cette première déclaration.

La période de référence est celle au cours de laquelle les régularisations commerciales ont été constatées.

En cas de majoration de valeur, indiquer la valeur de la majoration et le numéro de TVA du preneur.

En cas de diminution de valeur, indiquer la valeur de la minoration précédée du signe -, ainsi que le numéro de TVA du client communautaire.

Il est possible de globaliser sur une même ligne les régularisations commerciales et les facturations initiales concernant un même preneur pour un même mois : il convient d'indiquer comme montant le solde entre les valeurs négatives et les valeurs positives.

Exemple : Au mois de mai 2010, la société DURAND consent une ristourne de 200 € à la société Y, identifiée à la TVA au royaume-Uni. Dans la DES établie au titre du mois de mai, la société DURAND crée une ligne relative à cette régularisation commerciale :



N° 00000*00



Direction générale des
Douanes
et Droits Indirects

DÉCLARATION EUROPÉENNE DE SERVICES

A. Période de référence Année : <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 30px; height: 20px;"><tr><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table> Mois : <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 30px; height: 20px;"><tr><td>0</td><td>5</td></tr></table>		2	0	1	0	0	5	B. Service (réservé à l'administration)					
2	0	1	0										
0	5												
C. Redevable de l'information Numéro d'identification TVA : FR <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 30px; height: 20px;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 30px; height: 20px;"><tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr></table> <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 30px; height: 20px;"><tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr></table> <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 30px; height: 20px;"><tr><td>9</td><td>1</td><td>2</td></tr></table> Raison sociale : <i>Société DURAND</i> Rue : <i>13 avenue du général de Gaulle</i> Code postal et ville : <i>93500 MONTREUIL</i> Personne à contacter : <i>Mme DURAND</i> Téléphone : <i>02. 13. 34. 56. 78</i> Télécopie : <i>—</i> Messagerie électronique : <i>—</i>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	Date, nom et signature : <i>le 6 juin 2010</i>
1	2												
3	4	5											
6	7	8											
9	1	2											
1	2	3											
N° ligne	Valeur (en euros)	Numéro d'identification du preneur											
1	-200	GB 123 456 789 123											
2													
3													

Correction :

En cas d'erreur matérielle sur une ligne d'une déclaration déjà transmise à l'administration, il convient de corriger l'information de la manière suivante :

Indiquer, sur une première ligne, la valeur initialement déclarée précédée du signe -, ainsi que le numéro de TVA initialement déclarée. Indiquer, sur la ligne suivante, la valeur et le numéro de TVA corrigés.

La période de référence est la période initialement déclarée.

EX : La société DURAND s'aperçoit, au cours du mois d'avril, que deux erreurs se sont glissées dans la DES du mois de janvier : tout d'abord, un numéro de TVA d'un client britannique a été saisi à la place d'un numéro de TVA irlandais puis, sur une autre ligne, une valeur de 100 000 € a été indiquée au lieu de la valeur réelle qui est de 1 000 €. Les informations sont corrigées de la manière suivante :

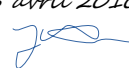


N° 00000*00



Direction générale des
Douanes
et Droits Indirects

DÉCLARATION EUROPÉENNE DE SERVICES

A. Période de référence Année : <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/> Mois : <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/>		B. Service (réservé à l'administration)
C. Redevable de l'information Numéro d'identification TVA : FR <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="8"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> Raison sociale : <i>Société DURAND</i> Rue : <i>13 avenue du général de Gaulle</i> Code postal et ville : <i>93500 MONTREUIL</i> Personne à contacter : <i>Mme DURAND</i> Téléphone : <i>02.13.34.56.78</i> Télécopie : <input checked="" type="checkbox"/> Messagerie électronique : <input checked="" type="checkbox"/> Date, nom et signature : <i>le 5 avril 2010</i> 		
1	2	3
N° ligne	Valeur (en euros)	Numéro d'identification du preneur
1	-650	GB 123 456 789 123
2	650	IE 12 345 678
3	-100 000	MT 12 345 678
4	1 000	MT 12 345 678
5		
6		